



EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, tenue dans l'ancien Hôtel de Ville, 33, rue de l'Église, le 11 mars 2024, présidée par madame Mélanie Royer-Couture, mairesse, à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers suivants :

madame Camille Nadeau
monsieur Claude Leclerc
monsieur Éric Ennis
monsieur Marc Magny
monsieur Stéphane Racine
monsieur Vincent Villemure

Résolution #24-53 : Suivi Dossier accès piscine à Beaupré

Considérant que le dossier de la piscine a été amorcé depuis plusieurs années ;

Considérant que la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a adopté 6 résolutions depuis 2016 ;

Considérant que la position du conseil municipal est de ne pas appuyer le projet et ce, depuis 2018 ;

Considérant qu'en 2021, le montant de la contribution attendue était de plus de 160 000 \$;

Considérant qu'en 2023, une résolution a été adoptée afin de contribuer au projet pour un montant de 55 000 \$ par année ;

Considérant qu'en 2023, il y a eu une reprise des discussions, avec le MAMH comme médiateur;

Considérant qu'en 2023, il y a eu un partage de documents par la Ville de Beaupré affirmant que la contribution financière devrait être de l'ordre de plus de 200 000\$ par année pour Saint-Ferréol-les-Neiges;

Considérant que le plan de gestion de l'actif ne fait pas partie de l'exercice budgétaire présenté ;

Considérant que la Ville de Beaupré ne permet pas aux citoyens de Saint-Ferréol-les-Neiges de se prévaloir des installations ;

Considérant que la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges verse une contribution annuelle d'environ 78 000\$ à la Ville de Beaupré pour l'utilisation de l'aréna par sa population;

Considérant que le conseil municipal de Saint-Ferréol-les-Neiges désire permettre à sa population de pouvoir bénéficier des installations de la piscine à la Ville de Beaupré.

Il est proposé par monsieur Claude Leclerc, conseiller

Que les membres du conseil municipal autorisent la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges à verser à la Ville de Beaupré, une contribution de 78 000 \$ pour l'accès à la piscine et ce, sur une base annuelle, dans le cadre d'une entente à intervenir;

Que la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges mette en place un projet pilote, en collaboration avec les municipalités participantes, permettant d'identifier combien de visites sont effectuées par les citoyens de chacune des municipalités et de revoir, par la suite, les modalités financières dans le dossier;

Que la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges transmette la présente résolution à la Ville de Beaupré, aux municipalités et à la MRC de La Côte-de-Beaupré, ainsi qu'au MAMH.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

« Je soussignée, madame Lynn Parker, greffière-trésorière, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est vrai. »

Lynn Parker, greffière-trésorière